

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017 - COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Nicole BOUILLET), Guillaume VOISIN (pouvoir à Corinne LINDA)

1 - Maîtrise d'œuvre bâtiment 7 rue de Nevy

Suite à la consultation lancée pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 7, rue de Nevy et la réalisation de deux logements sociaux et un local commercial, le Conseil municipal, sur proposition de la commission d'appels d'offres, décide de retenir le cabinet BOUDIER pour un montant de 21 850,00 € HT.

2 - Fonctionnement Ecole 2015-2016

Le montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à 69 948,02 € pour un effectif de 99 élèves, soit 706,55 € pour un élève.

Le Conseil Municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 706,55 € par élève.

3 - Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2015-2016

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 706,55 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 13 424,45 € sur la base de 19 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2015.

4 – Classe « montagne »

Le groupe scolaire de la Salette organise un séjour à Aussois du 19 au 24 mars 2017. Le Conseil municipal décide de verser à l'école 100 € pour chacun des 6 enfants de Voiteur participant à ce séjour, afin de réduire la facture des parents concernés.

5 – Remboursement de charges

Des provisions de charges ont été versées par les professionnels de santé en 2016 pour participer à l'entretien du système de chauffage par géothermie de la maison de santé.

Le Conseil municipal décide de rembourser la différence aux professionnels de santé, les factures à charge de la Commune en 2016 étant d'un montant inférieur aux provisions.

6 – Vente de terrains mitoyens à une parcelle communale

Le Conseil municipal décide d'exercer son droit de préférence dans la vente de deux parcelles cadastrées section ZL n° 66 et 197 lieudit « Grandes Vignes » au prix de 490,00 €, étant donné la mitoyenneté de ces parcelles qui sont également une enclave dans une parcelle communale.

7 – Proposition d'un chemin d'Association Foncière

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Président de l'Association Foncière de Voiteur proposant de céder à la Commune, pour l'euro symbolique, le chemin dit de « La Poste », sur lequel circulent des véhicules non agricoles, tout en étant entretenu par l'Association Foncière.

Le Conseil municipal décide d'acquérir ce chemin sous couvert de sa remise en état avant cession.

8 – Transfert de voirie à la Communauté de Communes

Après inventaire des voies communales nouvellement répertoriées, le Conseil municipal décide de transférer à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille les rues suivantes, dans le cadre de sa compétence « voirie », à savoir : la rue du Champ de Lion, le chemin dit « de la Salette » et la rue Michel Boudier.

9 – Recensement

L'INSEE a fait paraître les données actualisées du recensement de la population au 01/01/2017, soit 778 habitants pour Voiteur.

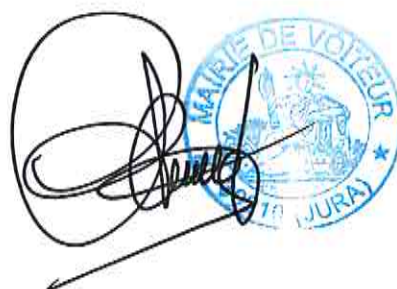
10 - Tour de Bourgogne Franche-Comté

Suite à l'annonce de l'organisation du Tour cycliste de Bourgogne Franche-Comté en 2017 avec une étape Voiteur-Beaune, afin de symboliser la fusion des deux régions et notamment des deux vignobles, le Conseil municipal décide d'apporter sa contribution financière à l'événement, en tant que ville-départ de l'étape, à hauteur de 1 500 €, la Communauté de Communes Bresse Haute Seille participant de son côté pour le même montant.

11 – Théâtre Spirale

Le Conseil municipal donne son accord pour que le prochain spectacle du Théâtre Spirale soit joué dans le bâtiment communal au champ de foire.

Le Conseil municipal reporte à la prochaine séance le vote sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable, après que la commission concernée se soit réunie pour analyser les indicateurs présentés dans ces documents.



A blue circular official stamp of the Mayor of Voiteur is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE VOITEUR" at the top and "LE 19 JURA" at the bottom, with a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.